https://lyon-nord.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article116

La voie professionnelle scolaire

- Après la 3ème - La voie professionnelle -

Date de mise en ligne : mardi 28 novembre 2023

Copyright © CIO Lyon Nord - Tous droits réservés

Après la 3ème, la **voie professionnelle** prépare au **CAP** (certificat d'aptitude professionnelle) **en 2 ans** ou au **baccalauréat professionnel en 3 ans**. Le site **Inserjeunes** propose, sur sa page d'accueil, un **quiz** qui permet de démêler le vrai du faux sur la voie professionnelle.

Les diplômes sont exactement les mêmes et ont la même valeur qu'ils soient préparés **sous statut scolaire ou en apprentissage**.

L'**Onisep** propose une **vidéo** pour aider à choisir entre les deux.

Les enseignements

Le guide **"Après la 3ème" de l'Onisep** présente la voie professionnelle et les volumes horaires de chaque matière.
Le guide **"Après la 3ème, voie professionnelle" de la région Auvergne-Rhône-Alpes** présente les formations ainsi que les opportunités d'emploi.

Les interlocuteurs

La communauté éducative travaille pour la **réussite de tous les élèves**. Sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale, on retrouve un dossier expliquant le **rôle de chacun des professionnels** dans l'accompagnement des élèves : professeur principal, conseiller principal d'éducation, infirmier, assistant de service social, psychologue de l'éducation nationale...

L'orientation

Le site de l'**Onisep** présente la voie professionnelle : les diplômes préparés, l'insertion professionnelle, les poursuites d'études, etc.
En liaison avec le **psychologue de l'éducation nationale**, les **professeurs principaux** sont chargés du **suivi et de l'information des élèves sur les métiers, les professions et les voies de formation**. Le psychologue de l'Éducation nationale, spécialiste de l'orientation, propose des **entretiens individuels d'information-conseils** aux élèves et à leur famille en **établissement** ou au **CIO**.

Les questions pratiques

Pour les questions d'ordre pratique sur la **réforme de la voie professionnelle** (accompagnement, bureau des entreprises, gratification des stages), il convient de consulter le **dossier** de l'Onisep.

Copyright © CIO Lyon Nord